

internationale, le Canada a radié l'équivalent de 310 millions de dollars canadiens de prêts en souffrance accordés à des pays comptant parmi les moins développés, dont huit pays africains. Depuis cette date, tous les projets de l'ACDI dans les pays les moins avancés de l'Afrique subsaharienne ont été financés par des subventions uniquement. Par ailleurs, le Canada a offert en 1986 un moratoire de 15 ans sur le remboursement du principal et des intérêts de l'APD à plusieurs autres pays subsahariens à faible revenu auxquels il avait continué d'accorder des prêts à des taux de faveur, et non des subventions. La dette de ces pays totalise 700 millions de dollars, le Canada a donc renoncé à la somme de 250 millions de dollars sous forme de remboursements. En somme, le geste du Canada équivalait à effacer complètement la dette de ces pays africains. Le gouvernement avait d'abord proposé un moratoire de cinq ans, mais a déclaré par la suite qu'il était prêt à renouveler son offre par tranches de cinq ans, jusqu'en l'an 2000. La seule exigence posée a été que les pays concernés s'engagent à opérer des réformes économiques. Au moment de l'annonce du moratoire, le gouvernement canadien a dit espérer que d'autres pays prendraient des mesures semblables, susceptibles d'alléger considérablement le fardeau des pays débiteurs africains à faible revenu.

Les dettes au titre des crédits à l'exportation du gouvernement canadien

On notera que le moratoire offert par le Canada en 1986 aux pays pauvres d'Afrique ne concerne que la dette au titre de l'aide publique au développement, et non les prêts gouvernementaux à caractère privé. Les pays du Tiers monde qui font problème disposent encore auprès de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) d'un certain montant de crédits inutilisés, même si la SEE a pratiquement suspendu tout nouveau prêt à ces pays. Le Pérou, par exemple, doit 223 millions de dollars canadiens à la SEE, dette sur laquelle elle n'a fait aucun paiement depuis le début de 1984. La SEE a donc été contrainte de cesser toute forme de crédit à ce pays, même pour les projets en cours. Le total des fonds avancés par la SEE à des régions dites « à risques élevés », y compris en Amérique latine, est passé de 355 millions de dollars canadiens en 1983 à 141 millions de dollars canadiens en 1985. En 1985, les remboursements reçus par la SEE des pays en développement ont dépassé d'environ 200 millions de dollars canadiens les nouveaux crédits à l'exportation consentis par cette société à ces mêmes pays.

Un certain nombre de pays, dont la Pologne et le Pérou, ont, outre les crédits accordés par la SEE, d'importantes dettes en souffrance contractées directement envers la Commission canadienne du blé.

L'avis du Comité

La gravité de l'endettement, les perspectives d'avenir et les remèdes à mettre en œuvre (s'ils existent), font l'objet d'interprétations très divergentes. Selon le point de vue adopté, on peut expliquer de façon très différente le fait que la communauté financière internationale ait réussi en 1982 à éviter un effondrement du système financier mondial à l'époque de la crise mexicaine et à faire face aux dangers qui se sont profilés par la suite. Le directeur général du FMI, Jacques de Larosière, par exemple, a indiqué au Comité au début de 1986 que « l'analyse cas par cas avait donné d'assez bons résultats » :

Les ajustements... se sont faits au cours des trois dernières années et demie de façon systématique, les pays concernés assurant le service de leur dette, les banques